

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 10 juin 2024 à la Salle des Jardins

Il est 20.15h, lorsque Mme Nehla MEIER, Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette neuvième séance de la législature 2021-2026 dont elle déclare la séance ouverte.

1. Appel

Membres présents	35
Membres excusés	4
Membre(s) non excusé(s)	0
Arrivée(s) tardive(s)	0

Se sont excusés pour cette séance : Gérald DAJOZ, Karin EIGENHEER, Capucine ESPANA, Nathalie MONNIN GALLAY.

Mme Héloïse FIGUET étant démissionnaire, le nombre total de membres est de 39.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité par 34 voix. Il se déroule comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
- 4) Correspondances
- 5) Communications du Bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) Comptes et gestion de l'année 2023, rapport de la commission gestion-finances
- 8) Préavis 1/2024 – Modification des statuts du SIS Morget
- 9) Réponse de la Municipalité au postulat du 18.6.2023 « Feuille de route des investissements de la Municipalité »
- 10) Elections statutaires du Conseil Communal :
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 11) Rapport de Mme la Présidente
- 12) Propositions individuelles
- 13) Divers
- 14) Emoluments 2023-2024

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Mme ROSE fait remarquer qu'il manque le mot **séance** dans le titre du point 6 de la page 58 : **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.**

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 11 décembre 2023 est accepté par 32 voix et 2 abstentions. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe également.

4. Correspondances

16.01.2024	Instructions du Bureau Electoral Cantonal pour les votations fédérales du 3 mars 2024 ;
05.02.2024	Information à tous les membres du Conseil sur la prochaine date de la conférence d'agglomération du 20 novembre 2024 ;
05.03.2024	Instructions du Bureau Electoral Cantonal pour les votations fédérales du 9 juin 2024 ;
28.03.2024	Réception par notre Présidente de l'invitation du Chœur Mixte le Lien à participer à leur concert annuel du 20 avril 2024 ;
11.04.2024	Réponse de notre Présidente s'excusant ne pouvoir assister à cette représentation mais à laquelle Mme Palpacuer se rendra pour représenter le Conseil Communal ;
30.04.2024	Réception des comptes 2023, du rapport de gestion et du préavis 1-2024 ;
31.05.2024	Réception des rapports de la Commission Gestion-Finances ;
31.05.2024	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour ;
01.06.2024	Réception de la lettre de démission, en raison de son déménagement, de Mme Héloïse Piguet ;
10.06.2024	Réponse à Mme Piguet.

5. Communications du bureau

Mme MEIER rappelle que la sortie annuelle du Conseil Communal, dont les détails parviendront prochainement aux membres, est agendée au samedi 21 septembre 2024. Visites prévues au programme : Musée de la Tête de Moine à Bellelay et Chocolaterie Camille Bloch à Courtelary. Elle encourage toutes et tous à s'inscrire d'autant plus qu'il n'y a plus eu de course organisée depuis 2019.

Elle fait part encore que pour des fins d'élaboration du procès-verbal, les séances sont enregistrées. Les enregistrements sont toutefois détruits après approbation des procès-verbaux.

Enfin, elle communique un courriel transmis par Mme Andrée ROSAT qui souhaite que cette information soit dite en séance de Conseil. Suite à une interpellation de cette dame auprès des CFF concernant la dangerosité de la hauteur de quai de la gare de Denges (direction Genève), les CFF ont précisé que les quais seront mis en conformité d'ici 2030. Dans l'intervalle une solution a toutefois été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 : pour qui en fait la demande auprès de la Helpline deux heures avant son départ un Mobilift est disponible pour faciliter l'accès aux trains.

M. MONNIN demandera aux CFF de divulguer cette amélioration à toute la population.

6. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN livre les informations suivantes :

La mise à l'enquête de la RC 80 – route qui relie Lonay à la Poste d'Echandens-Denges - est effective. Cette route sera entièrement refaite. L'information adéquate à la population a été faite via le site de la Commune ainsi que le pilier public.

La 1^{ère} étape du Plan de Quartier des Ochettes est en voie d'achèvement. Les premiers propriétaires ont pris possession des lieux. D'après le promoteur, le 50% des lots ont trouvé preneur. Cette étape comprend uniquement des lots de PPE.

La 2^{ème} étape devrait être prochainement mise à l'enquête et la 3^{ème} étape suivra.

Comme la presse l'a relaté, le réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants) subit actuellement des remous. Quelques communes ont démissionné de cette association. M. MONNIN ne veut en aucun cas dramatiser la situation : les parents des enfants du village dépendant de l'UAPE n'ont pas de soucis à se faire. Le réseau va perdurer mais de manière modifiée. Les communes d'Echandens, Lonay, Préverenges et Denges ont d'ailleurs entamé une réflexion sur l'avenir de ce réseau d'accueil. Si une décision devait intervenir, celle-ci serait à ratifier par le Conseil.

L'Administration communale était, l'an passé, à la recherche d'un collaborateur pour le service technique, mais les démarches entreprises n'ont pas été couronnées de succès. Une réflexion a dès lors été entamée au sein de la Municipalité, réflexion qui a débouché sur la solution suivante : c'est la Secrétaire municipale Mme Anne-Sylvie GEVISIER dotée de très bonnes connaissances dans le domaine technique, qui assumera désormais ce poste. Elle ne peut toutefois pas cumuler les tâches et c'est la raison pour laquelle une collaboratrice à 80% a été engagée dès le mois de juin 2024 afin de décharger Mme GEVISIER d'une partie de ses tâches administratives. M. MONNIN ajoute encore que ce mode de faire a été mis en place après discussion et accord de la Secrétaire municipale. De plus l'engagement d'une personne supplémentaire permettra d'avoir une complémentarité au sein du bureau, notamment en cas d'absences ou de vacances, car elle assumera également les tâches du contrôle des habitants.

Le service de la voirie a vu le départ de l'employé Samuel VEYRE qui souhaitait travailler à un taux de 80%, qui n'était pas envisageable. Il a dès lors pris la décision de partir. A la suite de cette démission, plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt pour ce poste. Le dernier candidat approuvé par la Municipalité a reçu son contrat de travail ce jour.

Une cabane à insectes et oiseaux a été installée dans le but de favoriser la biodiversité. Toutes les communes environnantes sont animées par le même désir d'améliorer cette biodiversité en plantant également des arbres.

M. ROUVELET prend ensuite la parole pour évoquer les sujets suivants :

RC 79 – après avoir soumis à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) le projet avec les ajustements demandés, une réponse favorable a été reçue. Parallèlement une rencontre a eu lieu avec l'opposant et un travail visant à trouver une solution sera effectué permettant ainsi de lever cette opposition. Si la proposition est acceptée, elle devra être soumise à la DGMR. Le projet devra ensuite être remis à l'enquête.

Place de jeux – l'état général des équipements de cette place est vétuste. La cabane a dû être démontée car le bois présentait des traces de pourriture, ce qui menaçait la stabilité de la structure. La balançoire a également fait l'objet d'une réparation. La société qui s'occupait de la maintenance et de la réparation des équipements a été déclarée en faillite au début d'année. La décision a été prise d'élaborer un nouveau projet qui sera présenté au Conseil lors d'une prochaine séance.

Dans l'intervalle, une société a été mandatée pour effectuer le démontage des éléments restants de la cabane, du socle en béton et du tapis stop chutes.

M. MONNIN revient sur le sujet de la RC 79 précisant que c'est un dossier qui préoccupe la Municipalité depuis 2-3 ans. Elle aurait souhaité avancer plus vite, mais de nombreux obstacles se sont présentés. Il est important maintenant que les travaux puissent être réalisés rapidement car deux éléments sont essentiels : le raccordement du chauffage à distance dont dépend le quartier des Ochettes ainsi que d'autres habitations ainsi que le remplacement de la canalisation d'eau potable (âgée de plus de 70 ans). Le but serait d'effectuer tous les travaux requis, y compris la réfection du revêtement simultanément.

M. ROUVELET, fait tout son possible pour faire avancer la situation, car si le dossier devait rester bloqué, la Municipalité aurait alors l'obligation d'effectuer les travaux du chauffage à distance et de la canalisation, mais elle préférerait bien entendu pouvoir tout entreprendre en même temps.

7. Comptes et rapport de gestion de l'année 2023 et rapport de la Commission Gestion-Finances

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2023, l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2023 des établissements primaires et secondaire de Prévèrenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2023 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

Mme MEIER donne la parole à Mme MENU pour la lecture du rapport de la Commission avec les conclusions.

Comptes 2023

Tout en remerciant la commission Gestion-Finances pour la qualité de ce rapport, Mme MEIER passe en revue les comptes 2023 ainsi que ceux de l'EPSP page par page. Cet examen suscite les commentaires suivants :

- Page 5 – Tableau de l'évolution des réserves – acquisition patrimoine immobilier

Mme SEBASTIANI veut savoir à quel genre d'investissement – en plus de l'achat de la maison Monod – est dédié ce poste. Elle se demande si les fonds pourraient être utilisés pour la création d'une nouvelle salle de gym ou la rénovation de l'école. De plus, pour quelle raison y a-t-il deux comptes séparés ?

M. MONNIN confirme que cette réserve peut être utilisée pour différents investissements, tels que le collège ou autres. Les deux comptes servent à mieux démontrer les divers investissements à faire au niveau des bâtiments.

- Page 10 - 351 Bâtiment administratif – 312.01 – Consommation eau

Mme SEBASTIANI s'interroge sur la différence pouvant expliquer l'augmentation du montant de CHF 336.60 à CHF 1'013.50.

M. MONNIN argumente qu'il s'agit certainement d'une consommation plus importante. Il est également possible que le relevé de la consommation n'ait pas été effectué au même moment que l'année précédente. Il n'est pas en possession de tous les éléments concrets lui permettant de répondre précisément à cette remarque.

- **Page 19 – 7 Sécurité Sociale – 710 Unité d'Accueil pour Ecoliers**

M. SCHERZ se demande pourquoi les charges sociales ne sont pas ventilées avec le personnel communal.

M. MONNIN indique que le compte 710 est un compte dit « fermé » alimenté par la facturation aux parents, mais aussi par une contribution communale. Les employés de l'UAPE sont effectivement des employés communaux mais comptabilisés dans ce compte 710.

- **Page 22 – Comptes du Bilan – 12 – Placements du Patrimoine Immobilier**

M. SCHERZ constate que ce patrimoine est évalué à CHF 1.00. Est-ce que la Commune est encore propriétaire de plusieurs terrains ?

M. MONNIN précise qu'il reste encore principalement des terrains agricoles. Il est d'usage courant de chiffrer ces patrimoines à CHF 1.00.

M. SCHERZ relève qu'une nouvelle règle : la MCH2 (modèle comptable ayant pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes pour se rapprocher du modèle international) devrait bientôt entrer en vigueur.

M. MONNIN reconnaît que cette MCH2 est une obligation fédérale qui sera appliquée dès 2027. Les comptes ainsi que le budget 2027 seront basés sur cette norme.

Comptes EPSP- 2023

Le passage en revue de ces comptes ne suscite aucun commentaire particulier si ce n'est un éclaircissement que M. MONNIN juge important.

Bien que les prévisions cantonales d'il y a 10 ans prévoyaient le contraire, depuis quelques années, le nombre d'élèves est en diminution constante. Pour la rentrée 24-25 cela représente 80 à 90 enfants en moins. Ce phénomène pose quelques soucis au Directeur de l'établissement qui est parfois obligé d'enclasser des élèves dans d'autres villages que celui où ils résident, ceci afin de garantir un quota minimum par classe. Selon M. MONNIN, le coût de l'immobilier de l'arc lémanique pourrait en partie expliquer cette diminution : les familles préférant loger dans l'arrière-pays où l'habitat est meilleur marché et où l'on constate un nombre d'élèves en hausse.

Rapport de gestion 2023

Mme MEIER passe à l'examen des chapitres de ce document. Aucune remarque n'étant formulée, elle propose de passer au vote.

Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2023, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la Commission Gestion-Finances sont acceptés à l'unanimité (34 voix)

Le rapport de gestion 2023 est également accepté par 28 voix et 6 abstentions.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2023 et à la Commission Gestion-Finances pour son mandat.

Sous les applaudissements de l'assemblée, la Municipalité ainsi que la Commission Gestion-Finances sont remerciées pour la qualité du travail accompli.

8. Préavis 1-2024 – Modification des statuts du SIS Morget

Mme MEIER prie Mme MENU pour la Commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte mais personne ne souhaitant prendre la parole, Mme MEIER propose de passer au vote.

**Le préavis 1/ 2024 tel que présenté par la Municipalité est accepté
à l'unanimité (34 voix)**

Selon les conclusions suivantes, il est décidé :

- **De modifier l'article 16 alinéa i) des statuts du SIS Morget « Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement fixé à CHF 15'000'000.00 ainsi que le renouvellement de ceux-ci » ;
De supprimer l'alinéa j) et de décaler la numérotation des alinéas suivants comme suit : la lettre k devient j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre devient n, la lettre p devient o et la lettre q devient p.**

9. Réponse de la Municipalité au postulat du 18.6.2023 « Feuille de route des investissements de la Municipalité »

Mme MEIER prie Mme MENU pour la Commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. FANKHAUSER considère que la formulation de la page 3 « achat de la maison Monod selon préavis d'intention accepté par le Conseil Communal » est ambiguë. Cet énoncé peut faire penser que l'achat a déjà été réalisé alors que l'accord du Conseil Communal autorisait uniquement la Municipalité à préparer un préavis pour un crédit d'investissement. Lorsqu'il s'agit d'une dépense de 8,5 Mio, cette ambiguïté ne devrait, selon lui, pas exister.

M. MONNIN le rassure en affirmant que pour la Municipalité il n'y a aucune volonté de créer une ambiguïté. Un préavis d'intention a été présenté en septembre 2023 et il n'était aucunement question d'achat. Si une étude est présentée pour un achat éventuel sur la base des coûts d'acquisition et de rénovation, celle-ci sera soumise au Conseil pour approbation. Le tableau d'investissements présenté est une projection 2027. Il est bien évident que tous les montants y figurant seront à approuver ou refuser par le Conseil.

M. BERARD abonde dans le sens de M. FANKHAUSER et il propose, dans un souci de clarté, qu'un statut soit rajouté à chaque élément du plan d'investissement, indiquant « préavisé » ou « à préavisé ».

M. LASSER remercie la Municipalité pour cette excellente feuille de route mais estime qu'il manque, sur le dernier tableau, les coûts de la dette. Si l'on prend en compte un coût d'environ 4% sur une dette, il serait judicieux que cet élément soit rajouté.

M. MONNIN reconnaît le bienfondé de cette remarque, mais argumente que le coût de la dette ne sera pas le même dans 3 ans. Les montants figurant sur ces tableaux sont des estimations globales qui sont appelées à évoluer. Pour exemple la maison Monod dont les premières projections datent de 2021 et qui ont certainement depuis évolué.

Dans un souci de compréhension, M. SCHERZ trouverait bien de spécifier les milliers au moyen d'un astérisque.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, Mme MEIER propose de passer au vote en tenant compte des remarques relatives aux statuts et précisions des montants.

Auparavant et pour clarifier les demandes formulées, M. MONNIN peut déjà donner quelques indications :

Crédit d'étude zone activité de la Pale – déjà acté
Crédit remplacement collecteurs communaux – estimation
RC 79 – estimation sur la base de chiffres étudiés
Maison Monod – sujet évoqué ci-dessus
PA la Pale – estimation qui correspond au préavis
RC 80 – estimation définitive faite par le Canton
RC 1 – estimation du Canton qui pourrait encore évoluer

M. BERARD remercie M. MONNIN pour ces éclaircissements, mais son intervention avait pour but de savoir si les sujets mentionnés avaient déjà passé devant le Conseil.

M. MONNIN spécifie que seuls le Plan d'Aménagement de la Pale ainsi que le remplacement des collecteurs 148-150 ont été présentés au Conseil.

M. TAVERNIER propose que le préavis, tel que présenté aujourd'hui, soit mis au vote tel quel et dans une année lorsque la Municipalité reviendra avec les comptes, ces deux remarques aient été prises en considération.

M. JORDAN s'étonne qu'une réponse à une interpellation doive faire l'objet d'un préavis et donc d'un vote. Il ne lui paraît pas clair si l'on doit voter sur l'acceptation des chiffres ou sur le principe d'avoir un rapport annuel.

Selon M. MONNIN s'appuyant sur le règlement du Conseil Communal, c'est un postulat qui a été déposé et non une interpellation. Un postulat doit être accepté par le Conseil.

M. JORDAN veut s'assurer que le vote portera sur l'acceptation du format du rapport qui sera mis à jour annuellement et non sur le contenu pouvant en tout temps être débattu.

Après ces échanges, Mme MEIER propose à nouveau de passer au vote.

La réponse de la Municipalité au postulat « Feuille de route des investissements de la Municipalité » est acceptée telle que présentée à l'unanimité (34 voix)

10. Elections statutaires du Conseil Communal

Election du/de la Président/e, du/de la 1^{er}/ère Vice-Président/e, du/de la 2^{ème} Vice-Président/e du Conseil

M. Grégoire TAVERNIER propose la candidature de Mme Nehla MEIER

- ***Présidente du Conseil communal pour l'année 2024-2025***
Candidate élue tacitement : Mme Nehla MEIER

Mme Nehla MEIER propose la candidature au poste de 1^{ère} Vice-Présidente de Mme Althéa VURPILLOT, qui l'accepte

- ***1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2024-2025***
Candidate élue tacitement : Mme Althéa VURPILLOT

Mme Nehla MEIER propose la candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président de M. Yves ZAHNER, qui l'accepte

- **2^{ème} Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2024-2025**
Candidat élu tacitement : M. Yves ZAHNER

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

Sont élus tacitement :

- **Scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2024 au 30.06.2025**
Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA
- **Scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2024 au 30.6.2025**
Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR

Mme MEIER félicite ces personnes pour leur élection et l'assemblée les applaudit chaleureusement

11. Rapport de la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Cette « année » de Présidence a commencé de manière assez inattendue et abrupte pour moi.

En effet, Mme Karin Eigenheer, initialement élue présidente en juin 2023, a malheureusement dû démissionner fin juillet. J'ai donc fonctionné en tant que Vice-présidente jusqu'au mois de décembre, date à laquelle le Conseil communal, vous, m'avez élue à la fonction de Présidente.

Même si la reprise a été assez mouvementée, le reste de la législature était relativement calme. En effet, nous avons eu les élections fédérales au mois de septembre 2023 ainsi que les votations fédérales du mois de mars et d'hier (heureusement qu'elles étaient là d'ailleurs parce que sinon on s'ennuierait presque 😊) puisque le Conseil communal n'a dû se réunir qu'à deux reprises durant cette législature, une fois en décembre puis aujourd'hui, en juin 2024.

Si le Conseil communal a malheureusement dû faire face à une démission récente, les objets traités lors de cette législature, tels que le budget, les demandes de crédit extrabudgétaire pour l'étude de la réalisation du plan d'affectation « la Pale », et la participation communale au remplacement des collecteurs Nord eaux courantes (EC) et eaux usagées (EU) sur les parcelles 148 à 150, le postulat de M. D'Eternod et la Réponse de la Municipalité à ce dernier ainsi que la modification des statuts du SIS Morget de ce jour se sont toujours déroulés dans le respect et le calme.

Aujourd'hui, nous avons accepté les comptes 2023, le rapport de gestion et donné décharge à la Municipalité et à la Commission Gestion-Finances.

Nos débats, que ce soit pour le budget, les comptes ou les préavis son sont toujours déroulés dans le calme et le respect, je vous remercie.

Toute la réalisation de ces travaux a été possible par votre engagement et plus particulièrement par l'engagement sans faille de la Municipalité que je remercie pour la qualité de son travail tout au long de l'année. Sans oublier un chaleureux remerciement à notre Secrétaire municipale Madame Anne-Sylvie Gevisier toujours de bons conseils et disponible pour nous aider.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions adhoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidées. Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission Gestion-Finances et sa Présidente Mme Pascale Menu pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également chaleureusement les membres du Bureau qui m'ont soutenue et m'ont aidée tout au long de cette année. Les scrutateurs, Madame Mme Martine Ferreira et M. Fabien Bonjour pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal et plus particulièrement pour les 3 dimanches matins que nous avons passés ensemble au Bureau de vote accompagnés bien sûr par notre secrétaire communale Françoise.

Françoise toujours bien présente, que je remercie chaleureusement pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité. Sans elle, mon travail aurait été bien plus compliqué. Enfin, je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée cette année et pour la prochaine, je vous souhaite un très bel été.

12. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Bureau.

13. Divers

M. SCHERZ signale qu'un sportif de Denges est en lice, en aviron, pour les Jeux Olympiques. S'il ramène une médaille, une manifestation est-elle prévue ?

M. MONNIN n'a, pour l'instant, rien prévu à ce sujet.

14. Emoluments 2023-2024

Le versement des émoluments est désormais effectué sous forme de virement bancaire ou postal.

Plus personne ne demandant la parole, Mme MEIER lève la séance à 21.22h et invite toutes et tous à une sympathique verrée offerte par le Conseil Communal.

La Présidente

La Secrétaire

N. Meier

F. Palpacuer